Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Modèle de Document de Projet REDD+

Organisation(s) de mise en œuvre :	Numéro du projet :
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	

Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version :

Projet d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la Contribution Déterminée Nationale en République Démocratique du Congo « Programme Marché Carbone & CDN »
Date de la présente soumission : 29 juin 2024.

Responsable de l'Agence : PNUD	Chef de file gouvernemental : Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Nom : Damien Mama **Fonction :** Représentant Résident **Téléphone :** +243 9 99 93 33 **E-mail :** damien.mama@undp.org	**Nom : Eve Bazaiba Masudi** **Fonction :** Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable **Téléphone :** **E-mail :**

Responsable de l'Agence : PNUD
Nom : Doudou Fwamba Likunde **Fonction :** Ministre des Finances **Téléphone :** **E-mail :**

Coûts du projet :	Lieu du projet :
Cout total du projet (y compris le budget estimatif non-finance) : USD [3.100.000] Total finance par CAFI : [3.000.000] USD Total tranche 1 : [1.500.000] USD Autres sources de financement : - Contribution du gouvernement : - PNUD: 100.000 USD	Province : National District(s) : Chefferie(s) :

Organisations Participantes :	Durée du projet :
Entités nationales : Direction de Développement Durable (DDD) du MEDD ; Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMCA) ; Ministère des Finances **Entités internationales :**	Durée totale (en mois) : 36 mois Date de début prévue[1] : 01/08/2024 Date de clôture prévue : 01/07/2026

Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) : Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD+, à la Lettre d'Intention 2 et au cadre de résultats CAFI

Le présent projet d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la CDN vise à créer un environnement favorable à la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation du pays ainsi que leur suivi efficient. Il contribuera au renforcement des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre efficace de la CDN et à un engagement stratégique du pays sur les marchés du carbone notamment dans le secteur forestier, tout en garantissant leur intégrité, équité et efficacité en vue de mobiliser des ressources pour un financement pérenne de la CDN.

Il est arrimé à ***l'Objectif 2031*** de la nouvelle Lettre d'Intention sur la gouvernance et la mobilisation des ressources relativement au renforcement de la mobilisation des ressources financières publiques et privées, domestiques et extérieures, pour financer le développement et accroitre les ressources, spécialement du budget de l'État, et contribuer à la mise en œuvre de la CDN et de la lettre d'intention de CAFI. Il s'inscrit dans une logique de gestion durable et de préservation des ressources forestières, ainsi que des « ***Jalons politiques 2023*** » pour lesquels des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), sous forme de contributions directes, co-financement et alignement.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 30 octobre 2024
Examen du Comité de Revue des Programmes	Date :
Approbation du Comité de Pilotage	Date : 30 novembre 2024

Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

I.	**Nom du représentant**	**Damien Mama**
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	PNUD
	Date	23 janvier 2025

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
Au service des peuples et des nations
Rép. Dém. du Congo

II.	Nom du représentant	Eve Bazaiba Masudi
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
	Date	

[1] Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF.

III.	Nom du représentant	Doudou Fwamba Likunde
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Ministère des Finances
	Date	09/02/2025

Effets CAFI

EFFETS CAFI auxquels le projet contribue	**Montant en USD**[2]
1. Les **pratiques agricoles durables** entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue.	
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de **bois-énergie** sont adoptées.	
3. Les institutions et les parties prenantes du **secteur forestier et des aires protégées** ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts.	**3.100.000**
4. Les futurs **projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures** minimisent leur empreinte globale.	
5. Les décisions en matière d'**aménagement du territoire** assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure **sécurité foncière** n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés.	
6. **La croissance démographique et la migration** vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties.	
7. Une meilleure **coordination et gouvernance** interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un **climat des affaires** favorable aux investissements respectueux des forêts.	

[2] Les instructions relatives aux affectations du budget par effet CAFI sont données dans le format du budget des projets CAFI. Dans le cas de projets cofinancés, la ventilation doit être réalisées également pour le budget CAFI seul.

Résumé exécutif

Le Gouvernement de la RDC est résolument déterminé à tirer profit de ses richesses naturelles pour accélérer la croissance inclusive et le développement durable du pays. Le pays possède en effet un énorme massif forestier de plus de 152 millions d'hectares des forêts humides, la 2ème plus vaste forêt tropicale de la planète et 60% des forêts du Bassin du Congo avec une riche biodiversité. A cela s'ajoutent des étendues de tourbières couvrant plus de 100 milles km² du territoire national et un grand potentiel énergétique naturel. Ces ressources naturelles sont présentées comme une « réponse naturelle » aux problèmes du climat : « pays solution », avec pour objectifs entre autres de promouvoir des pratiques durables et de générer des bénéfices économiques pour le développement durable du pays.

A la faveur de la COP26, le pays a rendu public sa CDN révisée avec des ambitions d'atténuation de 21%. La foresterie, l'agriculture et l'énergie figurent parmi les secteurs où des efforts doivent être faits pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES), sauvegarder l'environnement et préserver l'équilibre de la biodiversité. Certes la mise en œuvre de la CDN (48,68 milliards USD) bénéficie de l'appui de partenaires au développement à travers entre autres l'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (CAFI) pour le financement du plan d'investissement REDD+. Toutefois, elle reste contrainte par de faibles capacités de gouvernance et de mobilisation des ressources.

Certes des processus de dialogue inclusif et de coordination intersectorielle ont été conduits pour élaborer la CDN et des politiques sectorielles, mais ils n'ont pu déboucher à un cadre de concertation et de coordination robuste pour garantir la mise en œuvre et un suivi efficient des stratégies de développement bas carbone. Par ailleurs, les capacités des structures du MEDD, notamment la Direction du Développement Durable-DDD et la Cellule Technique d'appui à la mise en œuvre de la CDN mises en place demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de coordination. L'implication des acteurs du secteur privé et de la société, ainsi que l'engagement des communautés y compris les jeunes et les femmes sont insuffisamment promus.

En matière de mobilisation de ressources, le pays bénéficie d'un important potentiel pour générer des crédits « carbone » et financer la CDN. Cependant, l'évolution des marchés notamment dans le secteur forestier, fait face actuellement à des défis de transparence, d'équité et d'engagement de l'ensemble des parties prenantes. La réglementation sur les marchés du carbone a été renforcée avec de nouvelles mesures (Ordonnance-Loi modifiant et complétant la Loi No. 11/009 de 2011, Décret de création de l'ARMCA, Arrêté interministériel sur le partage de la quotité du bénéfice des crédits carbones revenant à l'Etat), toutefois le cadre juridique, peu incitatif pour l'investissement, reste à consolider. Par ailleurs, l'ARMCA n'est pas encore opérationnelle pour encadrer les activités encore disparates dans divers domaines des marchés de carbone, auquel s'ajoute l'absence d'infrastructures adéquates pour garantir leur intégrité, efficacité et équité. De plus, la qualité et l'accès à l'information ne répondent pas toujours aux attentes des acteurs dont les capacités sont souvent limitées.

Pour contribuer à relever ces défis, le présent projet vise à atteindre les trois résultats ci-après déclinés :

PRODUIT 1. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi. Il s'agit ici pour le projet d'investir dans le renforcement du cadre de gouvernance pour la mise en œuvre effective de la CDN, à travers un appui institutionnel ciblant les organes de coordination et de suivi de la CDN (Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable, Direction du Développement Durable-DDD, Cellule Technique d'appui à la mise en œuvre de la CDN...) et soutien au dialogue et à la participation de l'ensemble des parties prenantes aux processus de prise de décisions et de suivi de la mise en œuvre de la CDN. Le montant prévisionnel pour ce volet est de **737.400$**.

PRODUIT 2. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est développé. A ce niveau, l'accent est mis sur le renforcement des capacités techniques et infrastructurelles des administrations en charge d'opérationnaliser les marchés du carbone à travers le soutien à l'ARMCA, ainsi que des autres parties prenantes (institutions nationales, secteur privé, société civile, autorités locales et communautés) pour un montant de **1,01M$**.

PRODUIT 3. Les cadres de concertation inclusifs, la diplomatie environnementale et la communication sont renforcés. Le Projet contribuera à la mise en place des cadres de concertation et de dialogue inclusifs sur les marchés du carbone. Il renforcera la gestion du savoir et la communication et la sensibilisation du public sur la finance carbone en vue de créer un environnement propice à la mobilisation des fonds. Le budget alloué pour cette action est de **409.600$.**

Les coûts de gestion et de structure du Projet sont à 24%, incluant les coûts du PNUD et ceux des structures partenaires de mise en œuvre du MEDD (DDD et ARMCA) et entité désignée du Ministère des Finances. Les frais généraux sont de 7%, ce qui donne un total des coûts de structure de 31%.

La modalité d'exécution directe sera utilisée pour la mise en œuvre de ce projet avec des parties responsables (RP) identifiées pour des activités spécifiques du Plan de Travail. A terme, l'objectif visé est d'assurer le renforcement des capacités et une meilleure appropriation nationale. Les responsabilités programmatiques et financières, bien qu'étant celles de l'Agent d'Exécution dans la mise en œuvre du Projet, gestion dans le cadre des accords signés avec le MPTF, seront partiellement déléguées à la DDD, à l'ARMCA et l'entité désignée par le ministère des Finances, qui agiront comme RP et qu'à ce titre, ces dernières rendront compte au PNUD. Quant au PNUD, il jouera un rôle de supervision générale des procédures, d'assurance qualité à tous les niveaux (techniques et financiers) et de rapportage, à travers une équipe légère qui sera mobilisée pour fournir l'appui nécessaire à la coordination et la mise en œuvre cohérente des activités du Projet.

Les interventions du Projet bénéficieront aussi de l'appui de l'expertise des ministères et des structures étatiques impliqués dans la coordination de la mise en œuvre de la CDN et le développement des marchés du carbone. De plus, il s'appuiera sur son dispositif d'assistance technique du PNUD pour mobiliser des expertises si besoin.

Au niveau stratégique, le Projet mettra en place des partenariats et s'appuiera sur ceux en place au niveau institutionnel pour renforcer le dialogue entre les différents acteurs, dans une dynamique de complémentarité et de synergie d'action. Sur le plan opérationnel, il capitalisera sur l'existent et facilitera la mise en cohérence avec les projets et programmes en cours, soutenus par CAFI et d'autres bailleurs. Le projet soutiendra également des initiatives de coopération régionale et Sud-Sud, notamment dans le déploiement l'infrastructure des marchés du carbone.

Un Comité de pilotage, co-présidé par le MEDD et le PNUD sera mis en place pour assurer la gouvernance du Projet. Cette instance d'orientation et de prise de décision du projet, sera composée, en plus du MEDD et du PNUD, du SE FONAREDD/CAFI, des représentants du ministère chargé des finances et des autres ministères sectoriels clés impliqués dans la mise en œuvre de la CDN et le développement des marchés du carbone, du secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers, de la société civile représentant les intérêts des Communautés Locales et Peuples Autochtones, des institutions de recherche. Par ailleurs, un comité technique à caractère consultatif co-présidé par le Ministère des Finances et le MEDD sera aussi mis en place et servira de plateforme pour statuer, en liaison avec l'ARMCA, sur les instruments financiers pérennes et le mécanisme de partage des bénéfices à promouvoir dans le cadre du Projet.

Sommaire

Effets CAFI 4

Résumé exécutif 5

Acronymes 10

Tableaux et figures 10

1) Introduction 11

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet 12

a) Description du contexte général de la zone d'intervention... **Erreur ! Signet non défini.**

b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet..... **Erreur ! Signet non défini.**

c) Objectifs général et spécifiques du projet..... **Erreur ! Signet non défini.**

3) Stratégie du projet 13

a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales) 13

b) Stratégie d'intervention 17

Résumé narratif et schéma de la théorie du changement 18

Approche stratégique 21

PSE **Erreur ! Signet non défini.**

Bénéficiaires et partenaires clés ciblés..... 25

Zone géographique ciblée 26

c) Description des capacités des bénéficiaires..... 26

d) Structuration du projet (produits, activités)..... 26

e) Contribution des différents produits aux effets de CAFI..... 29

f) Appropriation nationale et durabilité du projet..... 30

4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention 31

a) Cadre de résultats..... 31

b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'Intention 41

5) Cohérence et synergies avec les projets existants..... 42

6) Gouvernance du projet..... 45

a) Organes de gouvernance..... 45

b) Gestion et exécution du projet..... 47

c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires 51

7) Stratégie d'engagement des parties prenantes 52

a) Gouvernement..... 52

b) Donateurs et partenaires de développement..... 52

c) Société civile 53

d) Secteur privé 53

e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche 53

8) Gestion des risques et des sauvegardes 53

a) Risques et mesures d'atténuation 53

b) Sauvegardes 60

9) Suivi-évaluation 61

10) Communication et visibilité 67

11) Transparence fiduciaire 67

12) Budget, plan de travail et chronogramme 67

a) Plan de travail et budget par produits/activités 67

b) Budget ventilé par catégories UNDG 74

c) Plan d'opérationnalisation du projet 74

d) Plan des livrables 74

13) ANNEXES 75

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet 76

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre 78

ANNEXE 3 : Stratégie de communication 81

ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché 84

ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives) 85

ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives) 92

ANNEXE 7 : Plan de renforcement et transfert de capacités clairement décrits 93

ANNEXE 8 : Conditions de signature du projet et décaissement des tranches de financement imposées par les Organes de Gouvernance du Partenariat 101

ANNEXE 9 : Indicateurs standards FONAREDD/CAFI pour les PIREDD 102

ANNEXE 10 : Plan de travail et budget (PTBA) annuel détaillé pour l'année 1 111

ANNEXE 11 : Plan des livrables 112

Acronymes

ACMI	African Carbon Markets Initiative
ARMCA	Autorité Nationale de Régulation du Marché de Carbone
CAFI	Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur la lutte contre le Changement Climatique
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
CLEP	Comité Local d'Examen du Projet
COPIL	Comité de Pilotage
CO_2	Dioxyde de Carbone
DDD	Direction du Développement Durable
ERA	Ecosystem Restoration Associates
ETD	Entités Administratives Décentralisées
FONAREDD	Fonds National REDD
GES	Gaz à Effet de Serre
LOI	Lettre d'Intention
MRV	Système de Mesure, Notification et Vérification
NOVACEL	Nouvelle Société d'Agriculture, Culture et Elevage
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSD	Plan nationale de stratégie et développement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestations et Dégradations des forêts
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats
USD	Dollar Américain

Tableaux

Tableau 1 Catégorie des projets carbone identifiés en RDC 13
Tableau 2 Volume de crédits générer par type de projet 14
Tableau 3 Cadre de résultats 33
Tableau 4 Synergies et complémentarités 42
Tableau 5 Risques et mesures de mitigation 54
Tableau 6 Plan de Travail et Budget par produit 68
Tableau 7 Consultation des parties prenantes 76

Figures

1) Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est dotée d'environ 152 millions d'hectares des forêts humides (10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et 67% du territoire national). Cette superficie représente plus de 60% des forêts du Bassin du Congo, qui est la deuxième plus vaste forêt tropicale de la planète. A cet énorme massif forestier s'ajoutent des vastes étendus de tourbières, couvrant 101.500 km² du territoire national. En tant que propriétaire et gardienne d'un potentiel environnemental recherché par le monde pour faire face aux enjeux du changement climatique, la RDC présente ses forêts, tourbières, mangroves, ressources en eaux douces et minerais stratégiques comme une « réponse naturelle » aux problèmes liés au climat faisant d'elle « un pays solution ».

En dépit de son rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques au niveau global, la RDC représente une source importante d'émission de GES due à la déforestation et dégradation des forêts. La déforestation se produit à un rythme relativement rapide, avec un taux moyen annuel estimé entre 0,2 et 0,3%. Les deux principales causes en sont l'agriculture itinérante sur brûlis et le recours à l'énergie-bois par la grande majorité des ménages par manque de développement de l'exploitation des énergies alternatives propres. Aussi est-il anticipé que, si rien n'est fait (scenario tendanciel), la RDC perdrait de 12 à 13 millions d'ha de forêts d'ici 2030, avec une émission annuelle de GES d'au moins 400 MtCO2eq[3].

Afin de participer aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique et plus précisément d'atténuation des émissions de GES, la RDC a ratifié l'Accord de Paris sur le Climat en décembre 2017, ayant préalablement soumis sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2015 qui sera ensuite révisée en octobre 2021. La CDN constitue le référentiel des engagements de l'État Congolais à l'horizon 2030 en rapport avec ses efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. La CDN révisée dont la nouvelle cible de réduction est fixée à 21 % (les mesures conditionnelle et inconditionnelle représentant respectivement 19% et 2%), actualise et renforce les objectifs d'atténuation et d'adaptation. Son budget est estimé à $48,68 milliards, dont $25,60 milliards pour le volet atténuation et $23,08 milliards destinés aux mesures prioritaires d'adaptation.

L'atteinte de cet objectif ambitieux de réduction des émissions constitue un défi majeur pour la RDC, qui pour y parvenir, devra mobiliser des financements climatiques. Au vu de son riche potentiel en ressources naturelles et du rôle important qu'il joue dans la lutte contre le changement climatique, le pays souhaite se servir des opportunités offertes par les marchés du carbone dans le secteur forestier ainsi que dans d'autres secteurs comme une passerelle pour la mobilisation des capitaux d'envergure nécessaires pour mettre en œuvre la CDN et impulser sa transition verte effective à l'horizon 2030 ; Ces marchés offrant des opportunités de promouvoir des modes de production et de consommation durables, capables de réduire les émissions de GES et de générer des bénéfices socioéconomiques pour le pays.

L'objectif global du Projet est de contribuer à la réduction des émissions de GES issues de la déforestation et dégradation des forêts en RDC à travers le renforcement du cadre habilitant pour un accès effectif aux marchés du carbone pour la mobilisation des financements climatiques d'envergure permettant une mise en œuvre harmonieuse de la CDN. Spécifiquement, il entend contribuer à renforcer : i) le cadre de gouvernance - institutionnel, stratégique et politique – pour les marchés du carbone et la CDN ; ii) les capacités techniques et infrastructurelles des institutions en charge de leur mise en œuvre ; et iii) l'information, la communication, la participation et le dialogue multi-acteurs entre les parties prenantes.

L'offre du PNUD proposée s'inscrit dans une démarche catalytique. Etant donnée que le niveau d'investissement requis dépasse largement les capacités uniques de tout partenaire de développement, il s'agit davantage, dans le cadre de ce Projet, de poser des fondations solides d'un

[3] MEDD ; Contribution Déterminée au niveau National, 2021

cadre habilitant répondant aux besoins immédiats des différents acteurs pour le développement harmonieux des marchés du carbone pour le financement de la mise en œuvre de la CDN ainsi sa coordination et son suivi efficient.

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

La RDC s'est engagée à tirer profit de ses richesses naturelles pour impulser sa croissance économique en s'appuyant sur le développement de son potentiel d'atténuation du changement climatique. L'ambition du pays est matérialisée à travers sa CDN révisée avec des objectifs revus à la hausse et essentiels pour contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux. Par ailleurs, le gouvernement ambitionne, au vu de l'immense potentiel de puits de carbone du pays, de s'engager pleinement sur les marchés du carbone afin de mobiliser des capitaux pour financer la CDN. Toutefois, ces ambitions sont contrariées par un certain nombre de défis.

Le cadre de gouvernance – institutionnel - actuel pour un accès effectif aux marchés du carbone et à une mise en œuvre consécutive de la CDN est relativement inopérant. En effet, la mise en œuvre harmonieuse des CDN appelle à la mise en place d'institutions solides. C'est dans cette logique que l'Ordonnance-Loi No. 23/007 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la Loi No. 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement a respectivement créé le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (Article 17). Sous l'autorité du Premier Ministre, ce Conseil est chargé du suivi et de l'évaluation de la CDN au niveau national.

Néanmoins, la plupart des administrations publiques sont faiblement outillées en ce qui concerne la prise en compte de la question climatique dans leurs instruments et processus de planification, de programmation, de budgétisation et de rapportage, ce qui rend difficile l'exécution systématique et rigoureuse des politiques et programmes sectoriels en lien avec la CDN ainsi que leur suivi-évaluation, conduisant à un mécanisme redditionnel pas encore suffisamment transparent. Les capacités des organes, notamment la Direction du Développement Durable-DDD et la Cellule Technique d'appui à la mise en œuvre de la CDN du MEDD mises en place à cet effet demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de coordination. Par ailleurs, l'établissement de cadres permanents de dialogue inclusif et de concertation avec l'implication de toutes les parties prenantes de la société civile et du secteur privé et des pouvoirs publics en vue d'initier des actions coordonnées en faveur du renforcement de l'intersectorialité et d'une gouvernance améliorée de la CDN constitue un défi. L'engagement des communautés y compris les jeunes et les femmes sont insuffisamment promu.

Sur le plan de la mobilisation de ressources, le pays bénéficie d'un important potentiel pour générer des crédits « carbone » pour financer la mise en œuvre effective de la CDN. Le gouvernement a pris une série de mesures depuis 2023 pour accélérer le déploiement des marchés du carbone en RDC. Cependant, l'évolution des marchés notamment dans le secteur forestier, fait face actuellement à des défis de transparence, d'équité et d'engagement de l'ensemble des parties prenantes. Certes la réglementation sur les marchés du carbone a été renforcée avec l'Ordonnance-Loi modifiant et complétant la Loi No. 11/009 de 2011, le Décret de création de l'ARMCA et l'Arrêté interministériel sur le partage de la quotité du bénéfice des crédits carbones revenant à l'Etat. Toutefois, le cadre juridique demeure incomplet et peu incitatif pour l'investissement pour les porteurs de projets carbone. Les dispositions relatives au mécanisme de partage des bénéfices, aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale et aux droits de propriété notamment dans les réformes sectorielles en cours sur le régime foncier doivent être renforcées, et les textes y afférents promus auprès des acteurs.

Par ailleurs, l'ARMCA n'est pas encore opérationnelle pour encadrer les initiatives en cours dans le pays et les activités encore disparates ont lieu dans divers domaines de la finance carbone. Il s'agit entre autres d'activités insuffisamment quantifiées et réglementées existant sur le marché volontaire. La RDC est aussi à pied d'œuvre pour lancer un programme national de paiement pour services

écosystémiques (PSE), qui indemniserait les communautés locales, les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes pour des pratiques durables d'utilisation des terres qui réduisent les impacts négatifs sur la biodiversité et les puits de carbone naturels. Le pays explore aussi l'option de s'investir dans le développement d'un marché international du carbone par le biais de l'article 6 de l'Accord de Paris qui pourrait bientôt fournir une opportunité à la RDC pour initier des transactions de crédits carbones avec d'autres pays.

Au-delà du besoin d'opérationnalisation effective de ces institutions et cadres légaux pour un déploiement effectif des marchés du carbone en vue de mobiliser des ressources pour financer la CDN de la RDC, il convient de relever l'importance d'établir des plateformes de concertation plus larges permettant d'assurer la pleine participation des acteurs étatiques au-delà du cadre gouvernemental au développement et à la mise en œuvre harmonieuse de cette stratégie de développement sobre en carbone qu'offre la CDN. Il s'agit entre autres des parlementaires et des autorités locales, mais également des acteurs non étatiques tels que le secteur privé et la société civile, les peuples autochtones et les autres membres des communautés y compris les jeunes et les femmes. C'est dans cette perspective que ce Projet se donne pour mission de poser les fondements solides d'un cadre de gouvernance habilitant pour un déploiement effectif des marchés du carbone et une mise en œuvre efficiente et efficace de la CDN dans le secteur forestier et les autres secteurs connexes.

D'un autre côté, l'infrastructure de marché est quasi inexistante pour garantir leur intégrité, efficacité et équité. Par exemple, il n'existe pas de registre carbone au niveau national et le registre REDD+ existant n'est pas encore opérationnel, ce qui entrave la transparence dans le suivi des flux des crédits carbones sur les marchés du carbone. Par ailleurs, il n'existe aucune capacité de validation et de vérification des résultats en matière d'atténuation au niveau national, ce qui place le pays dans une situation de dépendance perpétuelle où tout cela doit être sous-traité avec l'extérieur.

Divers partenaires au développement (USFS, Banque Mondiale, Africa Carbon Market Initiative, Woodwell Institute, Global Commission on Adaptation, etc.) apportent actuellement leur soutien sur différents aspects de la finance carbone et des marchés du carbone en RDC. Cependant, la coordination de ces différentes initiatives et le développement d'actions synergiques constituent un défi pour assurer le développement du secteur. Une action efficace nécessitera des investissements coordonnés et concertés pour créer un environnement favorable au déploiement de ces instruments financiers verts en vue de permettre de mobiliser dans le pays des ressources conséquentes et garantir le financement des objectifs d'action climatique tels que déclinés dans la CDN.

3) Stratégie du projet

a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

Comme dans la plupart des pays en développement, les marchés du carbone ne sont pas encore suffisamment développés en RDC. Certes la RDC représente environ 12 % du total des crédits carbone émis en Afrique sur la période 2016-2021, mais ces marchés ne sont pas encore structurés au niveau national et les acteurs isolés opèrent dans le cadre des projets de génération des crédits-carbones et la vente sur le marché volontaire. Les premiers crédits carbones générer par les projets mis en œuvre en RDC datent de 2011. Jusqu'au 30 Avril 2024, il a été recensé 44 initiatives ou projet carbone en RDC qui sont à des stades de développement ou de mise en œuvre variés. Ces projets enregistrés dans les registres VERRA et Gold Standard couvrent différentes catégories allant de la REDD+ à l'énergie domestique en passant par l'afforestation/reforestation, le gestion forestière améliorée, l'éclairage solaire et l'hydroélectricité.

Tableau 1 Catégorie des projets carbone identifiés en RDC

Type de projet	Nombre
Afforestation/Reforestation	4
Foyers améliorés	24
Hydro électricité	3
Gestion Forestière améliorée	1
REDD+	10
Eclairage solaire	2
Grand Total	44

Parmi les projets identifiés, on dénombre 06 projets déjà certifiés sous Gold Standard et 04 projets déjà enregistré sous le registre VERRA, aussi il existe 19 projets en cours de développement sous Gold Standard et une dizaine en cours de développement sous VERRA. Il est à noter que 02 projets REDD+ listé dans le registre VERRA ont été rejeté par l'administration et un autre projet REDD+ à savoir le projet ISANGI/Jadora REDD+ a été retiré du registre après avoir générer des crédits carbones entre 2015 et 2021 (Voir Fig.1).



Figure 1 Statut des projets carbone existant en RDC

Les projets carbones identifiés en RDC, ont pu générer 33,961,351 t CO_2 eq entre 2011 et 2024. La quasi-totalité des crédits générer sont attribuables aux projets de type REDD+ et notamment le projet Maï-Ndombé. Le tableau ci-dessous présente les volumes de crédits générer par type de projet.

Tableau 2 Volume de crédits générer par type de projet

AR	224,018
REDD+	32,736,538
Foyers améliorés	838,392
Hydroélectricité	162,403
Total	33,961,351

Une description de quelques projets menés ou en cours de mis en œuvre en RDC est donnée ci-dessous :

- **Le projet Jadora**

L'objectif du projet est de protéger la biodiversité et de lutter contre la déforestation et le changement climatique, notamment grâce à la vente des crédits carbones, en améliorant la qualité de vie des ménages et en réduisant la pauvreté des communautés locales qui habitent dans la zone du projet où on dénombre environ une trentaine de villages. De plus, le projet vise à renforcer l'accès à une éducation de qualité, l'amélioration des pratiques de santé publique, la promotion du développement économique et des pratiques agricoles durables. Il vise également le maintien de la valeur des services de l'écosystème dont les communautés dépendent tout en aidant ces dernières à maintenir leurs identités traditionnels, culturelles et spirituelles[4]. Le projet est situé dans le secteur de Yangambi, territoire d'Isangi dans la Province de la Tshopo et permettra d'éviter le rejet de plus de 20 millions de tonnes de carbone sur une période de trente ans (Aout 2009 – juillet 2039).

Le projet a vendu près de 780 000 crédits carbones sur le marché volontaire jusqu'en 2020[5], avec comme plus gros clients la compagnie américaine Delta Air Lines et l'entreprise italienne d'hydrocarbures Enir. Cependant, fort est de constater que ce projet est à l'arrêt depuis 2022, treize ans après son lancement. Le projet fait face aux problèmes de certification et d'homologation depuis 2019.

- **Le projet ERA Congo**

Ecosystem Restoration Associates Congo (ERA Congo) est un projet de Wildlife Works Carbon LLC qui œuvre dans le domaine de la conservation des forêts et de la reforestation dans la province de Maï-Ndombe. L'objectif de ce projet est la production et la monétisation des crédits carbones au bénéfice notamment de peuples autochtones et communautés locales, du gouvernement central, ainsi que du gouvernement provincial de Maï-Ndombe. D'un point de vue économique et commercial, ERA Congo est un courtier qui travaille avec d'autres courtiers au niveau international pour vendre des crédits carbones et répondre aux besoins de la société et des populations. Les bénéfices pour les peuples autochtones et les populations locales incluent la construction d'écoles, la distribution des boutures améliorées à la population, la contribution à l'intensification de l'agriculture, etc.

Entre 2011 et 2017, ERA Congo a vendu au total 12,5 millions de tonnes de crédits carbones, à raison de 2,5 millions en 2011 et 10 millions en 2016[6]. En 2020, ERA Congo a produit 6.984.597 tonnes de crédits carbones[7]. **Après le succès récolté dans la province du Mai Ndombe, où l'impact du projet est palpable, la société vient d'établir les liens avec les gouverneurs de la Tshopo, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Equateur, pour y démarrer ses activités de conservation[8].**

- **Projet EcoMakala**

Le projet EcoMakala est un projet qui a été lancé en 2007 avec le soutien de WWF-Belgique dans l'objectif de lutter contre les pressions anthropiques sur les forêts du Parc National de Virunga dans

4 https://s3.amazonaws.com/CCBA/Projects/Isangi_REDD%2B_Project/Jadora+Isangi+REDD%2B+Project+PDD+Summary+-+french+(2).pdf

5 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/10/cop27-en-rdc-la-foret-son-carbone-et-ses-aventuriers_6149286_3212.html

6 https://actualite.cd/2021/12/12/redd-mai-ndombe-le-projet-era-congo-vendu-125-millions-de-tonnes-de-credit-carbone-entre

7 https://medd.gouv.cd/rdc-vente-carbone-experience-de-era-congo/

8 https://environews-rdc.net/2022/11/11/cop27-era-congo-va-se-deployer-dans-quelques-autres-provinces-forestieres-de-la-rdc/

la Province du Nord Kivu. Le projet vise la production du charbon de bois « vert » à partir d'arbres plantés et donc d'empêcher l'exploitation illicite du bois provenant du parc pour la cuisson des aliments. L'initiative consiste essentiellement à planter les arbres autour du Parc National de Virunga et à les utiliser pour la production du charbon de bois, en lieu et place des arbres des forêts du parc. La capacité de séquestration du carbone est estimée entre 130 et 190 tonnes de dioxyde de carbone équivalent (tCO_2e).

La contribution à la réduction des émissions de CO_2 a été renforcée par le lancement en 2009 de la production des foyers culinaires améliorés, qui consomment deux fois moins de charbon de bois que les foyers ordinaires. La Province du Nord Kivu a bénéficié de 1,3 millions de dollars. Les vérifications sont faites sur un cycle de 5 ans pour le reboisement et sur une base annuelle pour les foyers améliorés[9].

- **Projet Ibi Bateké**

Ibi Bateké est un projet de plantation d'arbres en vue de créer un puit de carbone. Ce projet a été réalisé par la société Novacel (Nouvelle Société d'Agriculture, Culture et Élevage). Annoncé comme « révolutionnaire » et comme le premier projet MDP de la République Démocratique du Congo, le projet de plantation d'arbres d'Ibi-Batéké promettait d'utiliser des prêts et des paiements en avance de crédits carbones pour planter des acacias, des eucalyptus et des pins sur près de 4 000 hectares de savane, et de restaurer 230 hectares en tant que « zone écologique » en y plantant des espèces d'arbres indigènes. Pres de sept ans plus tard, les arbres plantés seraient coupés et transformés en charbon à vendre sur le très lucratif marché du charbon de la capitale du pays, Kinshasa. Les premières années, avant que la canopée ne se ferme, la vente du manioc planté sous les acacias était une source supplémentaire de revenus. Novacel, espérait que ces trois activités – la vente de charbon, de manioc et de crédits carbone – produirait assez d'argent pour que le projet puisse couvrir ses frais, rembourser les prêts et replanter les arbres qui auraient été coupés pour faire du charbon.

Le Fonds BioCarbone fut l'un des premiers bailleurs de fonds du projet Ibi-Batéké. En plus de payer une avance pour les crédits carbones qu'il avait promis d'acheter, le Fonds fournit le soutien technique nécessaire pour enregistrer le projet en tant que projet MDP. Un rapport de la Banque mondiale affirme que c'est la présence du Fonds BioCarbone parmi les premiers investisseurs qui a poussé la société française Orbeo (une joint-venture entre la société chimique Rhodia et la banque française Société Générale qui, depuis, a été achetée par la société belge Solvay Energy Services) à payer une avance pour un volume de crédits carbones équivalent à celui du Fonds BioCarbone. Le PNUE a pris en charge une partie des frais de préparation des documents nécessaires pour présenter un projet de compensation de carbone. Deux sociétés françaises, UMICORE du secteur minier et Suez du secteur énergétique, auraient approuvé des prêts sur 7 ans de 250 000 euros chacun (la vente du charbon était censée générer des revenus à partir de la 7e année, permettant alors le remboursement de ces prêts). Plusieurs rapports signalent aussi que deux particuliers ont investi un total de 550 000 euros dans le projet.

En 2012, le Fonds BioCarbone a considérablement réduit le nombre de crédits carbones qu'il allait acheter au projet Ibi-Batéké, et les 500 000 crédits carbones annoncés sont devenus 80 000. La société française Orbeo a décidé de faire comme le Fonds BioCarbone et de n'acheter que 80 000 crédits également. Les crédits carbone qu'Orbeo et le Fonds BioCarbone ont été achetés à 4 USD la tonne chacun et ont été livrés en 2017.

Bien que la Banque mondiale et Orbeo aient diminué le nombre de crédits acheter, Novacel a eu accès à au moins 1,5 million USD de financement extérieur, plus le soutien technique et financier du PNUE et du Fonds BioCarbone pour la préparation des documents du projet et de la plantation. Pourtant, l'entreprise n'avait planté que 1 012,42 hectares en mai 2013, et depuis cette date aucune information sur la superficie plantée n'a été publiée.

[9] https://www.wwfdrc.org/?38684/Grace-au-WWF-la-province-du-Nord-Kivu-beneficie-de-la-vente-des-credits-carbone

Le projet d'Ibi-Batéké est enregistré comme projet MDP depuis 2011 mais aucun crédit carbone ne lui a été attribué à ce jour. En décembre 2016, la base de données du MDP ne donnait aucune indication sur la date d'une inspection prévue pour 2017[10].

b) Stratégie d'intervention

Justification de la stratégie retenue :

La justification de la stratégie retenue peut être perçue sous les quatre angles suivants :

Cadre règlementaire et institutionnel : Il convient ici de noter que la Loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement a été récemment modifiée et complétée par l'Ordonnance-loi n° 23/007 du 03 mars 2023. Cette Ordonnance-loi a en plus de reconfigurer les attributions du ***Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD)***, établie l'***Autorité de Régulation du Marché de Carbone (ARMCA)***. Il s'agira dans le cadre du Projet de contribuer à l'opérationnalisation effective de ces institutions ayant en charge l'organisation et la gestion des marchés du carbone et de la CDN en RDC.

En ce qui concerne la CNEDD, sa composition, son organisation et son fonctionnement restent encore à fixer par décret du Premier Ministre, qui n'est pas encore pris jusqu'à ce jour. Ce qui rend ce décor institutionnel incomplet, pour mieux avancer en matière d'atténuation, d'adaptation et de mise en œuvre de la CDN. Une fois opérationnelle, la CNEDD servira de plateforme de coordination intersectorielle pour une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée de la CDN qui fait actuellement défaut.

En ce qui concerne l'ARMCA, son organisation et fonctionnement ont été fixés par le Décret du Premier Ministre n°23/22 du 14 juin 2023. Il s'agit également dans le cadre de ce Projet de la rendre effectivement opérationnelle. Ce qui permettra ainsi à la RDC de se déployer vigoureusement sur les marchés de conformité tout en renforçant son spectre d'action sur les marchés volontaires du carbone.

Par ailleurs, la révision législative sus-citée a posé le principe de la détermination de la procédure d'autorisation nationale des projets carbone par voie d'un arrêté du Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Cet arrêté n'est pas encore signé à ce jour. C'est ce texte, encore en attente, qui est censé mettre en place le Registre National relatif aux opérations d'achat et vente des crédits carbones, ainsi que les autres outils opérationnels spécifiques relatifs aux marchés du carbone donnant lieu à la délivrance de l'autorisation nationale. Néanmoins, les Ministères des Finances et de l'Environnement et Développement Durable ont signé conjointement, le 15 septembre 2023, un Arrêté interministériel n°006, qui fixe la répartition de la quotité de l'État sur le bénéficie issu de la vente des crédits carbone.

Niveau politique/stratégique : le développement des instruments stratégiques et politiques pour un accès effectif à la finance carbone et à la mise en œuvre de la CDN est essentiel. Par exemple, le projet va développer une ***Stratégie Nationale sur les Marchés du Carbone*** qui permettra entre autres de déterminer le potentiel des différents secteurs, d'identifier les marchés les plus stratégiques, de définir les approches de marketing afin d'éviter les surventes et la vente au prix adéquat. Il en est de même du développement d'une ***Stratégie de financement climatique,*** qui permettra de disposer d'une démarche claire et cohérente de mobilisation des financements

[10] https://www.wrm.org.uy/fr/articles-du-bulletin/le-projet-de-plantation-darbres-dibi-bateke-en-rdc-ou-est-le-succes-tant-vante, consulté le 06 juin 2023

climatiques d'envergure aussi bien publics et privés, tant au niveau national qu'au niveau international pour la mise en œuvre des mesures conditionnelles et inconditionnelles de la CDN.

Au niveau politique, le développement d'instruments politiques à l'instar du Cadre Politique sur les marchés de conformité (ex. Article 6.2 et Article 6.4) permettra de définir un cadre cohérent et des procédures et modalités claires (ex. éligibilité des activités, système de comptabilisation du carbone, mécanisme de partage des revenus, etc.) pour l'ensemble des parties prenantes. Cela concerne notamment les potentiels investisseurs dans le cadre de la mise en œuvre des Articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris sur le Climat.

Cadre infrastructurel : la RDC ne dispose actuellement pas d'infrastructures adéquates pour un engagement effectif dans les marchés du carbone. Il n'existe pas actuellement de registre national carbone, ni un système de comptabilité carbone, encore moins un système de sauvegarde environnemental et social ou de mécanisme de partage de bénéfices applicable à l'ensemble des secteurs. Le registre national REDD+ reste non opérationnel et le mecanisme de partage des bénéfices en place se rapporte uniquement aux activités REDD+. De même, la CDN ne dispose pas d'un système MRV fonctionnel. La mise en place et l'opérationnalisation de toutes ces infrastructures est essentielle et donnera un signal positif fort aux investisseurs. Ces instruments permettront ainsi à la RDC de se positionner de manière stratégique sur les marchés du carbone, notamment en termes de qualité de crédits carbones générés, d'intégrité environnementale et sociale.

Renforcement des capacités humaines et partage d'expériences : il convient ici de noter que l'opérationnalisation effective de institutions susmentionnées et la pleine participation sur les marchés du carbone est tributaire et devra se faire de manière concurrente avec le développement et le renforcement des capacités de divers acteurs sur ces domaines émergents. Toutefois, ces capacités restent encore très limitées en RDC, tant en ce qui concerne les ressources humaines qu'en ce qui concerne les exigences techniques et matérielles que la CDN et les marchés de carbone respectivement exigent. Le projet accordera donc une attention particulière au développement/renforcement des capacités afin de répondre de manière effective à ces besoins.

Cadre de concertation et dialogue inclusif : la transparence et l'engagement effectif de l'ensemble des parties prenantes pertinentes constituent une exigence à une participation effective sur les marchés du carbone et la mobilisation des financements d'envergure associés. Dans le cas spécifique de la RDC, il convient de noter la faible mobilisation des cadres de concertation ou de dialogue inclusif existants dans le cadre des récentes réformes du dispositif juridique et institutionnel. Ces processus ont été mises en œuvre avec une participation limitée et une faible prise en compte des contributions des parties prenantes, dont notamment le secteur privé, les organisations de la société civile y compris les jeunes et les femmes, et les autorités traditionnelles. Et ces acteurs continuent à observer avec une certaine méfiance ce nouveau décor institutionnel et règlementaire. Ce qui ne garantit pas au dispositif proposé pour la mise en œuvre effective de la CDN et à l'offre nationale du carbone de la RDC l'attractivité requise en vue de rassurer les acheteurs carbones et l'ensemble des les partenaires engagés dans ce secteur.

Le Projet entend pallier ce manquement par la mobilisation de divers cadres de dialogue et de concertation au niveau national. Par ailleurs, le Projet va impulser le dialogue et la diplomatie environnementale au niveau international afin de favoriser un positionnement stratégique de la RDC dans les négociations internationales sur le climat et la finance climatique plus particulièrement.

Résumé narratif et schéma de la théorie du changement [11]

L'analyse des défis de développement révèle, d'une part, que le pays ne dispose pas à ce jour d'un cadre de concertation et de coordination pour garantir la mise en œuvre et un suivi efficient des

11 Des exemples pour les projets avec composante PSE et projets dits territoriaux sont disponibles dans les Lignes directrices de suivi évaluation de CAFI (Lignes directrices de Suivi Evaluation de CAFI)

stratégies de développement bas carbone. La mise en œuvre de la CDN est caractérisée par une faiblesse de capacités des structures nationales en charge de la coordination des interventions, avec l'absence de mécanismes de collaboration intersectorielle et le peu d'implication des acteurs du secteur privé et de la société dans les activités, et l'engagement des communautés y compris les jeunes et les femmes sont insuffisamment promus. D'autre part, le manque de transparence et d'équité, et l'insuffisance d'engagement de l'ensemble des parties prenantes, le cadre juridique est peu incitatif pour l'investissement et l'inexistence de l'infrastructure caractérisent le secteur des marchés du carbone en RDC. Ces caractéristiques sont autant de défis qui, s'ils ne sont pas adressés, constituent un véritable frein à l'amélioration de la gouvernance et de la coordination de l'action climatique nationale, et à la mobilisation des ressources d'envergure pour combler de financement de la mise en œuvre la CDN.

Au regard de ce qui précède, le projet se propose d'investir dans la création d'un environnement favorable à la réalisation et au suivi des objectifs nationaux d'atténuation et d'adaptation, en contribuant au renforcement des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la CDN ainsi qu'à un engagement stratégique du pays sur les marchés du carbone en vue de mobiliser des ressources pour son financement. L'hypothèse implicite d'importance capitale que la présente logique de changement permettra de vérifier étant qu'à termes, éradiquer l'extrême pauvreté sous toutes ses formes et ensuite, briser la file de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et impulser une dynamique de croissance économique et de développement humain durable et inclusif portés par les Territoires de la RDC, sont à portée de mains, et ce, sous l'impulsion d'une intervention publique massive et volontariste.

La théorie de changement de ce projet repose sur un objectif principal qui est celui de réduire les émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation des forêts. Cette théorie se fonde sur l'hypothèse selon laquelle :

Si le cadre de gouvernance, les instruments réglementaires et les capacités techniques et technologiques pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la CDN et pour un accès effectif aux marchés du carbone sont renforcés ; et

Si le dialogue politique, la participation effective des parties prenantes et la communication sont assurés ;

Alors les financements climatiques d'envergue seront mobilisés permettant une mise en œuvre effective des mesures d'atténuation de la CDN dans le secteur forestier et ultimement la déforestation et la dégradation des forêts seront réduites ;

Parce que les revenus générés par les marchés du carbone permettront de combler le gap financier pour la mise en œuvre effective de la CDN dans le secteur forestier tout en créant des incitations pour des pratiques et principes de durabilité.

- **Présentation schématisée de la Théorie du changement**

~~La République Démocratique du Congo arrête, puis inverse la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030 ; tout en s'assurant un~~

IMPACT

IMPACT 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts ; et accroissement des absorptions par les puits de carbone forestier ; IMPACT 2 : Co-bénéfices de développement

EFFET

L'accès aux marchés du carbone facilite la mobilisation des financements climatiques pour la mise en œuvre effective de la CDN dans le secteur forestier

Les engagements d'atténuation de la CDN du secteur forestier sont mis en œuvre de manière effective, inclusive et participative

ACTIVITES

PRODUIT 1. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi

1.1. Appuyer la création et l'opérationnalisation du Conseil national de l'environnement et du développement durable (CNEDD)
1.2. Appuyer la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Technique de la CDN
1.3. Elaborer et appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la CDN
1.4. Finaliser le développement et opérationnalisation du système MRV de la CDN
1.5. Appuyer l'intégration/alignement de la CDN dans les stratégies et politiques nationales/provinciales et sectorielles et l'élaboration d'outils de planification et de suivi-évaluation alignés sur le PNSD et les ODD

PRODUIT 2. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est développé

2.1. Développer et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'accès aux marchés du carbone
2.2. Appuyer l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Marché de Carbone
2.3. Etablir et opérationnaliser les infrastructures essentielles des marchés du carbone (standards et sauvegardes nationales, y compris systèmes d'information des sauvegardes (SIS) ; registre ; système de partage équitable des bénéfices ; arrangements de nesting ; comptabilité du carbone ; certification ; mécanisme de réclamations et recours) et le développement d'instruments financiers et l'établissement d'un système de financement pérenne
2.4. Elaborer une politique nationale/Cadre de mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris
2.5. Appuyer la conception et/ou la mise en œuvre de programme juridictionnels sur les marchés du carbone
2.6. Elaborer et mettre en œuvre un plan robuste de renforcement des capacités continue et partage d'expérience Sud-Sud et Nord-Sud, inclusif et sensible au genre
2.7. Un mécanisme pour le tracking des divers flux financiers à destination de la RDC est proposé pour faciliter le rapportage dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, notamment la production des BTR

PRODUIT 3. Des cadres de concertation inclusif et sensible au genre, la diplomatie environnementale, la communication sont renforcés

3.1. Appuyer les cadres de concertation et dialogue inclusifs et sensible au genre (ex. secteur public (gouvernement + parlement), secteur privé, société civile, PTF) sur les marchés du carbone et la CDN
3.2. Appuyer la diplomatie environnementale, les négociations internationales et les dialogues avec les bailleurs de fonds
3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'information, communication et sensibilisation sensible au genre, sur les marchés du carbone et la CDN
3.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des connaissances et savoir

BARRIERES

- Absence de stratégie pour l'engagement de la RDC dans les divers
- Infrastructures pour la participation aux marchés du carbone inadéquates ou inexistantes
- Faible niveau de connaissance et savoir des acteurs nationaux et locaux
- Cadre institutionnel et juridique inapproprié
- Absence des mécanismes de collaboration intersectorielle
- Absence de stratégie de mobilisation de financement de la CDN
- Communication et sensibilisation limitées des parties prenantes

Approche stratégique

La stratégie d'intervention retenue repose sur trois piliers fondamentaux et complémentaires qui seront mis en œuvre de manière intégrée. Il s'agit notamment :

Pilier 1 : Renforcement du cadre de gouvernance pour la mise en œuvre effective de la CDN

Il s'agira dans le cadre de ce pilier de parachever le processus de mise en œuvre effective de la CDN aussi bien au niveaux institutionnel, stratégique, politique et opérationnel. ***Au niveau institutionnel***, il s'agira principalement de l'opérationnalisation de deux entités devant jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre effective de la CDN. Il s'agit notamment du CNEDD placé sous l'autorité du Premier Ministre et ayant un mandat de 'suivi et évaluation de la mise en œuvre effective de la CDN' et de la Cellule Technique de la CDN placée sous l'autorité du MEDD et ayant pour mandat la mise en œuvre de la CDN. Il s'agira dans l'ensemble d'apporter un appui à l'élaboration des textes juridiques de création et fonctionnement, ainsi qu'un appui technique et logistique continue, notamment en termes d'organisation et facilitation des réunions du Conseil et de la Cellule Technique. Le Projet favorisera l'établissement des mécanismes redditionnels transparents, des espaces de dialogue inclusifs et une participation citoyenne effective, dans le respect de l'équité et de l'égalité de genre.

Au niveau stratégique, il s'agira d'élaborer et initier l'opérationnalisation d'une stratégie robuste de financement climatique innovant de la CDN et complémentaire aux marchés du carbone tel que poursuivis dans le cadre de ce projet. Cette stratégie permettra de : i) établir un inventaire quasi-exhaustif des différents appuis financiers en cours et/ou projetés aussi bien du côté gouvernement que des partenaires au développement ; ii) identifier les gaps vis-à-vis des ambitions d'atténuation et d'adaptation de la CDN ; et iii) explorer les différentes mesures, notamment les financements innovants pour pallier aux gaps financiers identifiés afin de garantir une mise en œuvre effective de la CDN. Cette stratégie permettra également de définir un cadre de gouvernance robuste pour la mobilisation et le suivi effectif des flux financiers climatiques en RDC.

Au niveau politique, il sera question de renforcer l'intégration de la CDN dans les processus et politiques existantes, notamment l'alignement de la CDN au Plan National Stratégique de Développement (PNSD), ainsi qu'au plan de développement local PDL-145 Territoires, l'alignement CDN-SDG, ainsi que le définition d'une approche cohérente d'intégration de la CDN dans les processus de budgétisation au niveau national et provincial et le suivi.

Au plan opérationnel, il s'agira de renforcer et opérationnaliser le Système MRV de la CDN devant servir comme tableau de bord pour un suivi-évaluation effectif de la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le secteur forestier, ainsi que de promouvoir son appropriation effective au niveau national et provincial. Il s'agira également de développer les différents scenarios et trajectoires, y compris sectoriels, de mise en œuvre de la CDN, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les marchés du carbone qui sera élaborée dans le cadre du pilier 2 ci-dessous.
D'autres outils de planification et de suivi-évaluation seront aussi promus pour faciliter la mise en œuvre rigoureuse et systématique de la CDN, des politiques/stratégies sectorielles alignées sur le PNSD et les ODD ainsi que leur suivi efficient. Il s'agira également de renforcer les capacités des administrations sectorielles concernées par la CDN à travers la prise en compte des questions climatiques et notamment la CDN dans leur outils de planification budgétaire, de suivi-évaluation et de rapportage.

Pilier 2 : Renforcement du cadre de gouvernance pour la mobilisation effective des financements d'envergure sur les marchés du carbone

De manière similaire au pilier 1, il s'agit de poser les fondements solides pour le déploiement effectif des marchés du carbone aussi bien aux niveaux institutionnel, stratégique, politique, et opérationnel.

Au niveau institutionnel, il s'agira d'appuyer l'opérationnalisation effective de l'ARMCA. Concrètement, il s'agira entre autres sur le plan logistique d'appuyer l'ARMCA dans la rédaction de son manuel opérationnel (ex. procédure administrative et financière, passation des marchés, etc.). Les commissions de rédaction/révision des textes juridiques de référence pour l'ARMCA (ex. Arrêtés interministériels portant homologation des projets carbones, etc.) bénéficieront d'un appui. Le Projet contribuera aussi à doter l'Autorité en matériel logistique nécessaire pour son fonctionnement. Un appui-conseil technique sera aussi apporté pour renforcer le rôle de l'ARMCA en vue de lui permettre d'exercer pleinement ses fonctions, cela consistera prioritairement à une mise à niveau du personnel sur les questions techniques liées aux marchés du carbone. Les outils de renforcements des capacités développés par le PNUD seront mis à contribution à cette fin.

Au niveau stratégique, il s'agira principalement d'appuyer l'élaboration d'une **Stratégie nationale sur les marchés du carbone** couvrant aussi bien le marché volontaire que les marchés de conformité (Article 6.2, Article 6.4, et éventuellement les mécanismes non marchands de l'Article 6.8). Cette stratégie permettra de déterminer le potentiel de réduction et d'absorption des émissions. Elle permettra aussi de déterminer le potentiel en crédits carbones aussi bien du point de vue sectoriel que national, ainsi que les volumes cibles de vente des crédits carbones au cours du temps en fonction des différents segments de marchés en prenant en compte les implications vis-à-vis de la mise en œuvre de la CDN. La stratégie permettra par ailleurs de déterminer les arrangements institutionnelles et règlementaires spécifiques (ex. partage des bénéfices), les implications fiscales et autres mesures d'incitation financière et non financière pour les investisseurs nationaux et internationaux. Au-delà de la stratégie nationale sur les marchés du carbone, le projet soutiendra aussi le dialogue inclusif et la coordination intersectorielle pour le développement d'instruments financiers et la mise en place d'un mécanisme de financement robuste et pérenne pour encadrer les marchés du carbone et la mise en œuvre de la CDN en RDC.

Au niveau politique, il s'agira notamment d'élaborer une Politique ou un Cadre national sur les marchés du carbone qui permettra notamment de fixer les règles relatives à : i) la génération des crédits carbone (conditions pour l'approbation des projets), ii) la commercialisation des crédits carbone (droit de propriété sur le carbone et autres dispositions liées au partages des bénéfices), l'utilisation des crédits carbone (dispositions spécifiques liées au double comptage, ajustements correspondants). .

Au niveau opérationnel, il s'agira principalement d'appuyer le processus de re-visitation des textes légaux et règlementaires devant encadrer les marchés carbones en vue de renforcer le cadre juridique et la conception et la mise en œuvre de quelques programmes juridictionnels pilotes, y compris l'appui à la conformité et la certification ART-TREES. C'est dans ce contexte spécifique que des synergies ou des activités conjointes pourront être mise en œuvre avec les initiatives et projets en cours et projetés par le PNUD et d'autres acteurs de la finance carbone en RDC (ex. plan d'expansion du projet ERA Congo dans les provinces de la Tshopo, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Equateur ; PIREDD Oriental et Haute Uele mis en œuvre par le PNUD, etc.). Par ailleurs, des actions synergiques seront développées avec le PDL-145T, notamment dans le cadre de la création et le soutien au développement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales dans les territoires (P.2.2.), ainsi que la création et l'appui aux coopératives et groupements d'intérêt économique (P.2.3).

Il s'agira également d'appuyer le développement d'un Registre national des marchés du carbone, d'accompagner la finalisation du développement du Registre national REDD+ et d'assurer une connexion entre les deux registres, sinon de l'extension du Registre national REDD+ à l'ensemble des catégories d'activités carbone mis en œuvre sur le territoire national .

Le Projet appuiera par ailleurs le développement d'un Système national de comptabilisation du carbone prenant en compte les exigences d'ajustement correspondant dans le cadre des périodes

de comptabilisation de la CDN. Eventuellement, il s'agira d'établir et/ou de renforcer les Systèmes de sauvegarde environnementale et sociale relatifs aux marchés du carbone, ainsi que d'élaborer un Cadre national intégré pour la REDD+ (REDD+ Nesting Framework) qui définira une démarche robuste d'intégration des projets juridictionnel REDD+.

En matière de renforcement des capacités et partage d'expérience, le Projet favorisera l'élaboration et le déploiement d'un Plan robuste de renforcement des capacités en continue sur les différents marchés du carbone. Ce Plan de renforcement des capacités identifiera les lacunes spécifiques des différentes catégories d'acteurs pertinents aussi bien au niveau national que provincial et définira des activités spécifiques de formation correspondantes (ex. généralités sur les marchés de conformité/volontaires ; formulation des projets carbones du secteur forestier ; instruments financiers innovants de la finance climatique, etc.).Aussi, le PNUD établira une collaboration avec le RIFFEAC[12] afin de développer des curricula de formation sur la finance climatique et les marchés du carbone. Cette collaboration permettra d'outiller les institutions de formations supérieures au-delà de la RDC. Le PNUD dispose déjà de ressources techniques qui serviront de base pour l'élaboration des guides/manuels de formation. Eventuellement, le projet financera des formations de courte durée de certaines parties prenantes clés sur des thématiques importantes des marchés du carbone et de la CDN à l'étranger. Il s'agira par ailleurs d'offrir des stages d'apprentissage sur les thématiques des marchés du carbone et de la CDN aux étudiants en cycle de master ou doctorat au niveau du PNUD ou d'autres partenaires.

Au niveau du partage d'expérience et des bonnes pratiques, le Projet favorisera des échanges d'expérience Sud-Sud et Nord-Sud avec les pays démontrant une avancée significative dans les thématiques d'intérêt du gouvernement de la RDC (ex. paiements pour service environnementaux ; instruments financiers innovants tels que les obligations vertes ; marchés du carbone ; paiements basés sur les résultats REDD+, etc.). Ces échanges d'expérience se feront soit en ligne, soit en présentiel en fonction des circonstances. Il s'agira éventuellement de déployer le personnel des ministères clés dans d'autres pays pour un apprentissage continue de courte durée sur le terrain ou vice-versa, notamment le déploiement des experts des pays d'apprentissage en RDC pour un renforcement des capacités locales.

Pilier 3 : Cadres de concertation et de dialogue inclusif, communication et gestion du savoir

Il s'agit d'un pilier transversal dont les interventions complèteront et renforceront celles des pilier 1 et 2. D'emblée, il sera question de promouvoir un ***dialogue national*** large, inclusif et multi-acteurs sur la CDN et les marchés du carbone en mobilisant diverses plateformes de concertation existantes à l'instar du Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR) en ce qui concerne la société civile, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) en ce qui concerne le secteur privé et porteurs de projet, les universités et les institutions de recherche. Il s'agira de renforcer le dialogue politique, notamment avec les élus du peuple et des représentants des peuples autochtones et des autres membres des communautés aux niveaux national et provincial (ex. députés, sénateurs, gouverneurs provinciaux, etc.). Une attention sera aussi accordée à la participation des jeunes et des femmes. Le Projet s'appuiera sur les plateformes existantes à l'instar des Commissions Environnement, Gestion des Ressources Naturelles & Tourisme de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que le Réseaux des Parlementaires sur les Objectifs de Développement Durable en RDC. Au niveau ***dialogue international***, il s'agira également de renforcer la diplomatie environnementale de la RDC pour un engagement plus effectif aux négociations sur le climat dans le cadre de la CCNUCC (ex. Groupe de négociateurs africains sur le climat) et sur la finance climatique (ex. dialogues avec les bailleurs de fonds, accords de financement internationaux).

[12] Le RIFFEAC est un groupe de vingt-trois institutions de formation de la sous-région d'Afrique centrale, qui vise à développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources environnementales et forestières.

En matière de communication, il s'agira à travers le Projet de renforcer la communication et la sensibilisation sur la CDN et les marchés du carbone aussi bien au niveau national que provincial. Le Plan de communication qui sera élaboré identifiera les diverses audiences cibles, ainsi que les outils adéquats de communication et de sensibilisation tout au long de la durée du Projet. A ce Plan de communication sera associé un Plan de gestion des connaissances qui sera mis en œuvre de manière conjointe et ayant pour but de documenter et amplifier les bonnes pratiques et leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, ainsi dans le cadre de projet similaires au niveau national et international.

Il convient de souligner que cette stratégie d'intervention sera davantage renforcée par une ***Etude de cadrage*** qui sera effectuée pendant la phase de démarrage du projet. Cette étude de cadrage sera assortie d'un ***Plan opérationnel*** décrivant de manière détaillée l'approche et le calendrier de mise en œuvre des différentes activités retenues. L'étude de cadrage et le plan opérationnel associé seront élaborés suivant une approche participative et inclusive en vue de renforcer l'appropriation du projet par les parties prenantes. De même, ils feront l'objet d'une validation préalablement ou dans le cadre d'un atelier de lancement des activités du projet.

Enfin, il convient de noter que le Projet sera mis en œuvre sur la base d'un certain nombre de principes directeurs, notamment :

Genre : Le projet mettra un accent particulier sur les questions du Genre en s'assurant autant que possible de la participation effective et équitable de toutes les couches sociales (femmes, jeunes, etc.) conformément à la Stratégie sur l'Egalité Genre 2022-2025 du PNUD. Sur cette base, le Projet adoptera une approche inclusive d'interventions sensibles au genre afin d'assurer que les besoins et les intérêts des différentes couches sociales sont pris en compte et que leurs droits sont respectés.

Intégration au cadre politique et stratégique existant : Toutes les activités du Projet seront mises en œuvre de manière à s'assurer une cohérence et une intégration étroite avec le cadre politique et stratégique existant aussi bien dans le secteur forestier que dans les secteurs connexes. Par exemple, le développement de la Stratégie de mobilisation des financements climatiques va s'arrimer aux processus nationaux de budgétisations en ce qui concerne spécifiquement la mobilisation des financements publics.

Synergie avec les interventions en cours et projetées : Autant que faire se peut, le Projet mettra un accent particulier sur le développement des synergies dans le cadre des interventions propres du PNUD, mais aussi et surtout avec les interventions similaires mises en œuvre par les autres partenaires au développement (Banque mondiale, USAID, US Forest Service, Grande Bretagne, Allemagne-GIZ, UE, FAO, Initiative des marchés du carbone en Afrique) et/ou financées par CAFI. Il en est ainsi par exemple de synergies potentielles avec le ***Projet relatif à la Plateforme sur les instruments financiers et numériques pour les forêts tropicales*** en cours de développement par CAFI dans le cadre du partage des expériences Sud-Sud. Il en est de même du développement du Registre national REDD+ qui bénéficie actuellement de l'appui de divers partenaires au développement.

Bénéficiaires et partenaires clés ciblés

Le principal bénéficiaire de ce Projet est le Gouvernement de la RDC et plus particulièrement le MEDD, et le Ministère des Finances ainsi que les ministères connexes, notamment le Ministère du Plan, le Ministère du Budget, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Energie, le Ministère de l'Aménagement du Territoire. Compte également parmi les bénéficiaires visés les élus provinciaux et nationaux (ex. gouverneurs provinciaux, sénateurs et députés), ainsi les acteurs de la société civile et du secteur privé.

Les partenaires clés ciblés sont notamment les partenaires techniques et financiers de la RDC à travers le Groupe Inter-bailleurs sur l'Environnement et le Changement Climatique (GIBEC), les

investisseurs privés (ex. promoteurs de projet carbone), les banques nationales et multilatérales intéressées par la question des marchés du carbone.

Zone géographique ciblée

c) La zone géographique ciblée

La zone cible du projet est l'ensemble du territoire de la RDC avec des interventions spécifiques dans certaines provinces. Par exemple, les activités pilotes de génération des crédits carbones auront lieu dans les provinces où sont mis en œuvre les projets qui ont été identifiés pour servir à cette fin, notamment la Province du Haut Uele avec le projet PI-REDD. Les activités de formation et de renforcement des capacités, ainsi que les activités de sensibilisation seront programmées dans différentes provinces/départements, de manière à s'assurer une couverture géographique équilibrée et sur la base des besoins identifiés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités et du Plan de communication.

Description des capacités des bénéficiaires

Le renforcement des capacités en matière de lutte contre les changements climatiques est d'une importance cruciale pour répondre efficacement à ce défi planétaire. Actuellement, les capacités des bénéficiaires sont relativement faibles sur les thématiques de la CDN et des marchés du carbone du fait non seulement du caractère nouveau de celles-ci, mais aussi et surtout de l'absence d'opportunités de formation et renforcement des capacités. Pour pallier cette insuffisance, le Projet va élaborer un mettre en œuvre un Plan robuste de renforcement de capacités des différents acteurs pertinents aussi bien au niveau national et provincial. Ce plan identifiera les différents bénéficiaires, ainsi que leurs besoins spécifiques en renforcement des capacités. Il définira ensuite un ensemble d'activités adaptées aux besoins particuliers de chaque catégorie d'acteurs. Il sera mis en œuvre de manière conjointe avec le développement de divers outils d'apprentissage (ex. foire aux questions, etc.) et sera complète par le partage d'expérience Sud-Sud et Nord-Sud.

d) Structuration du projet (produits, activités)

Globalement, les produits et les activités y afférentes se présentent de la manière suivante :

PRODUIT 1. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi

Le **Produit 1** vise à renforcer le cadre de gouvernance, aussi bien au niveaux institutionnel, stratégique, politique et opérationnel, en vue de s'assurer une mise en œuvre effective de la CDN. Au niveau institutionnel, il s'agira principalement de l'opérationnalisation de deux entités devant jouer un rôle fondamental dans sa mise en œuvre effective, notamment le CNEDD et de la Cellule Technique de la CDN. Il s'agira dans l'ensemble d'apporter un appui à l'élaboration des textes juridiques de création et fonctionnement, ainsi qu'un appui technique et logistique continue, notamment en termes d'organisation et facilitation des réunions du Conseil et de la Cellule Technique. L'appui technique pour l'élaboration des textes juridiques, ainsi que pour le fonctionnement effectif se fera par le recrutement de consultants nationaux et internationaux. L'appui logistique se fera essentiellement suivant les politiques et procédures d'achats du PNUD. Le Produit sera exécuté de manière générale par le MEDD avec l'appui du PNUD.

Activité 1.1. Appuyer la création et l'opérationnalisation du Conseil national de l'environnement et du développement durable (CNEDD). Cette activité prévoit l'appui à l'élaboration et promulgation du cadre juridique relatif à l'organisation, la composition et fonctionnement du CNEDD, ainsi l'appui à son opérationnalisation effective, notamment en termes d'appui logistique (ex. matériel de bureau), et technique (ex. organisation des réunions, mobilisation de l'expertise technique) pour son fonctionnement.

Activité 1.2. Appuyer la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Technique de la CDN. Il s'agira d'apporter un appui logistique (ex. matériel de bureau, véhicule) et technique (ex. organisation des missions provinciales, mobilisation de l'expertise technique, organisation des réunion) pour un fonctionnement effectif de la CT-CDN.

Activité 1.3. Elaborer et appuyer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de financement climatique de la CDN. Il s'agira de réaliser une étude robuste permettant d'identifier les différentes opportunités et contraintes et solutions y afférentes pour la mobilisation et le suivi-évaluation des financements climatiques auquel la RDC peut aspirer aussi bien au niveau national qu'international pour la mise en œuvre effective des mesures conditionnelles et inconditionnelles de sa CDN. L'étude permettra de déterminer de manière spécifique l'approche idéale pour la mobilisation des différents financements climatiques.

Activité 1.4. Finaliser le développement et opérationnalisation du système MRV de suivi et rapportage du progrès de la CDN (y compris les sauvegardes). Il 's'agira de renforcer les capacités techniques et logistiques de la Cellule MRV-CDN du ministère et d'appuyer le processus d'élaboration et soumission du Rapport biennal sur la transparence conformément à l'Article 13 de l'Accord de Paris.

Activité 1.5. Appuyer l'intégration/alignement de la CDN dans les stratégies et les politiques nationales, provinciales et sectorielles (ex. ODD, PNSD, processus de budgétisation, etc.). Il s'agira principalement de renforcer les capacités nationales en matière d'alignement de la CDN avec la mise en œuvre des stratégies et plan sectoriels, ainsi que des plans de développement provinciaux, et de manière conséquente de l'intégration de la CDN dans les processus de budgétisation y afférents.

PRODUIT 2. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est développé

Le **Produit 2** est mise en œuvre de manière complémentaire au Produit 1 et vise à renforcer le cadre institutionnel, stratégique, politique, et opérationnel pour un accès effectif aux marchés du carbone comme approche stratégique pour la mobilisation des financements climatiques d'envergure pour la mise en œuvre effective de la CDN. Le Produit sera exécuté partiellement par le MEDD et le Ministère des Finances, avec l'appui du PNUD. Il s'agira principalement de fournir une assistance technique en termes de renforcement des capacités et de mobilisation d'expertise technique.. Il s'agira également au niveau logistique de l'organisation de voyage, et de l'organisation d'ateliers et de réunions.

Activité 2.1. Développer et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'accès aux marchés du carbone. Il s'agira de recruter l'expertise nationale et internationale pour la formulation de la stratégie, y compris l'organisation d'ateliers de consultation publique, de pré-validation et de validation finale de la stratégie, ainsi que la coordination avec les activités de communication du Projet en vue de sa vulgarisation au niveau national et provincial.

Activité 2.2. Appuyer l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Marché de Carbone (ARMCA). Il s'agira d'une part d'accompagner l'ARMCA dans l'opérationnalisation des différentes dispositions liées à son fonctionnement élaborées avec l'appui de US Forest Service. Aussi, il s'agira prioritairement sur le plan technique, d'une mise à niveau du personnel de l'entité ainsi qu'un appui technique à la planification et la mise en œuvre des activités par le biais de la mobilisation d'une expertise internationale ou nationale afin de mieux outiller le personnel de l'ARMCA à remplir pleinement leur mission. D'autre part, il s'agira d'apporter un appui logistique (ex. véhicule, bureaux et matériel de bureau)

Activité 2.3. Développer/finaliser et opérationnaliser les infrastructures essentielles des marchés du carbone registre national carbone; arrangements de *nesting ;* comptabilité du carbone ; mécanisme de réclamations et recours, etc.) suivant une approche participative. Il s'agira particulièrement de mobiliser l'expertise nationale et internationale pour accompagner la mise en place des infrastructures des marchés du carbone. Cela impliquera entre autres, le recrutement d'une firme internationale pour le travail d'extension du registre national REDD+ au registre national carbone, ainsi que le développement d'un système de comptabilité carbone et son arrimage avec le registre national REDD+ et le système MRV de la NDC. Cela implique par ailleurs le recrutement de consultants national et international pour le développement du cadre de nesting. Les infrastructures développées feront l'objet de validation nationale dans le cadre d'ateliers de consultation et/ou validation.

Activité 2.4. Appuyer l'élaboration du cadre réglementaire pour l'opérationnalisation des marchés du carbone et sa soumission au conseil des ministres pour adoption. Ce cadre réglementaire fixera les orientations pour le déploiement des activités du marché volontaire du carbone et celles liées aux mécanismes de l'article 6 de l'accord de Paris. Il s'agira principalement de mobiliser l'expertise nationale et internationale pour la formulation de la politique sur la base de consultations publiques, ainsi que sa pré-validation et validation dans le cadre d'ateliers organiser à cet effet.

Activité 2.5. Appuyer la mise en œuvre de programmes juridictionnels pilotes sur les marchés du carbone. Il s'agira principalement d'arrimer un programme d'investissement REDD+ en cours à une norme de certification carbone en vue de la certification des potentiels résultats d'atténuation. Cela impliquera le recrutement d'une firme internationale pour les activités de validation et vérifications subséquentes.

Activité 2.6. Elaborer et mettre en œuvre un plan robuste de renforcement des capacités et partage d'expérience continue, inclusif et sensible au genre. Cette activité se fera en étroite collaboration avec le projet relatif à la Plateforme sur les instruments financiers et numériques pour les forêts tropicales également financé par CAFI. Il s'agira particulièrement de mobiliser l'expertise nationale et international pour la formation et le renforcement des capacités nationales dans le cadre d'ateliers de formation/renforcement des capacités. Il s'agira également d'organiser des voyages de partages d'expériences sud-sud et nord-sud.

Activité 2.7. Appuyer la réalisation d'études sur le flux financier climatique et les mécanismes de financements climatiques innovants applicables au contexte de la RDC. Il s'agira principalement de définir les études pertinentes à réaliser (ex. taxe carbone, échange dette contre action climatique, obligations vertes, Cadre national intégrée de financement pour les ODD, etc.), de définir les termes de référence des études, de mobiliser l'expertise nationale et internationale nécessaire, de valider et vulgariser les résultats de ces études, notamment dans le cadre du plan de communication du Projet.

PRODUIT 3. Des cadres de concertation inclusifs et sensible au genre, la diplomatie environnementale et communication sont renforcés

Le Produit 3 est transversal et vise à renforcer la mise en œuvre des Produits 1 & 2 dans le cadre de concertations et dialogues larges, inclusifs et multi-acteurs sur la CDN et les marchés du carbone en créant ou en mobilisant diverses plateformes de concertation. Il s'agira par ailleurs de renforcer la diplomatie environnementale, ainsi que la communication et la sensibilisation sur la CDN et les marchés du carbone. Les activités seront exécutées de manière concurrente par le MEDD, le PNUD et dans une certaine mesure le MinFi.

Activité 3.1. Appuyer les cadres de concertation et de dialogue inclusif (ex. secteur public, gouvernement + parlement), secteur privé, société civile, PTF, universités et instituts de recherche) sur les marchés du carbone et la CDN. Il s'agira de s'appuyer sur les cadres de concertation et de dialogue existants (Ex. GIBEC pour les PTF), sinon au besoin de créer de nouveaux cadres de concertation et de dialogues inclusifs et multi-acteurs en vue d'accompagner l'entreprise de cocréation d'un environnement favorable pour un accès effectif et stratégique de la RDC aux marchés du carbone. Ces cadres concertation et dialogue inclusif seront particulièrement mobilisés et serviront de levier stratégique pour la prise de décision. Des animateurs au sein des cadres de concertation et de dialogue inclusif existants seront mobilisés, sinon des animateurs indépendants seront recrutés au besoin pour appuyer l'engagement de ces cadres de consultation et de dialogue inclusif dans le cadre d'ateliers réguliers.

Activité 3.2. Appuyer la diplomatie environnementale, les négociations internationales et les dialogues avec les bailleurs de fonds. Il s'agira particulièrement d'assurer une participation effective des représentants de la RDC aux négociations d'envergue sur les changements climatiques et plus particulièrement les marchés du carbone, aussi bien au niveau international et régional. Il s'agira également d'appuyer l'organisation et/ou la participation des représentants de la RDC dans les dialogues bilatéraux et multilatéraux avec les bailleurs de fonds divers. Il s'agira également de l'appui à l'organisation d'évènements d'envergure par le Gouvernement de la RDC. Cette activité sera exécutée par le MEDD avec l'appui du PNUD.

Activité 3.3. Elaborer et mettre en œuvre un Plan d'information, communication et sensibilisation, sensible au genre, sur les marchés du carbone et la CDN. Un consultant national sera recruté pour l'élaboration du Plan de communication qui sera exécuté par le PNUD (mobilisation du spécialiste en communication) en coordination avec le MEDD . Il s'agira de manière non-exhaustive de développer et disséminer des outils de communication sur divers supports numériques tels que les médias sociaux (ex. vidéos sur YouTube, Twitter, etc.) et non numériques (ex. article de presse, kakemono, etc.). Il s'agira également de manière active de participer à des émissions TV et radio ou d'organiser des campagnes d'information et sensibilisation à travers ces canaux de communication.

Activité 3.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des connaissances et du savoir. Cette activité sera mise en œuvre de manière parallèle à la mise en œuvre du plan de communication et exécutée par le PNUD et en coordination avec l'ensemble des parties prenantes au Projet.

e) Contribution des différents produits aux effets de CAFI

EFFETS CAFI auxquels le projet contribue	**Produit**	**Contribution**
8. Les institutions et les parties prenantes du **secteur forestier et des aires protégées** ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts.	Produit 1 & Produit 2	Le développement de cadres de gouvernance effectif pour la mise en œuvre de la CDN permettra de promouvoir et faire respecter la gestion durable des forêts à

		travers des institutions et des politiques robustes
9. Une meilleure **coordination et gouvernance** interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un **climat des affaires** favorable aux investissements respectueux des forêts.	Produit 3	La création et/ou la mobilisation des cadres de concertation et dialogue multi-acteurs inclusifs va contribuer à une meilleure coordination entre les diverses parties prenantes ce qui se traduira par un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts, notamment dans le cadre des marchés du carbone

f) Appropriation nationale et durabilité du projet

L'appropriation nationale du Projet peut être perçue aussi bien dans le cadre de sa conception que de sa mise en œuvre. Au niveau de sa conception, le projet a été élaboré de manière participative et en étroite collaboration avec les parties prenantes clés, notamment le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, le Ministère des Finances et le FONAREDD. Chacune de ces institutions a participé à la définition de l'idée de projet et à sa maturation sous forme de note conceptuelle. En plus, chaque institution a contribué au recrutement des consultants chargés d'élaborer le document de projet (Prodoc) et a participé à la relecture dudit Prodoc et leurs commentaires pertinents y ont été incorporées.

En outre, il convient de noter que le Projet fait l'objet d'une étude de cadrage qui sera assortie d'un plan opérationnel tous deux validés avant le démarrage effectif des activités. Cette étude de cadrage donnera l'occasion d'élargir les consultations publiques et assurer la participation de divers acteurs pertinents au processus de conception du Projet.

Au niveau de sa mise en œuvre, plusieurs acteurs nationaux joueront un rôle dans la mise en œuvre des activités du Projet à différents niveaux. C'est notamment le cas de la participation de diverses institutions dans le Comité de pilotage du projet, notamment le FONAREDD, les ministères sectoriels (MEDD, finances, plan, agriculture, développement rural, coopération internationale, aménagement du territoire, genre, énergie, transport, etc.) impliqués dans la mise en œuvre de la CDN, les institutions spécialisées comme l'ARMCA, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les délégués de la société civile. Par ailleurs, plusieurs activités du Projet seront mises en œuvre par les acteurs nationaux aussi bien gouvernementaux (ex. ARMCA) que de la société civile (ex. GTCRR, etc.). En somme, toutes ces activités contribueront au renforceront de l'appropriation nationale et par échéant permettront de garantir la durabilité du Projet.

La stratégie de sortie du Projet sera définie dès le démarrage des activités avec l'implication de l'ensemble des partenaires nationaux de mise en œuvre. Pour ce faire, le Projet facilitera avec le concours des ministères techniques partenaires de mise en œuvre, la planification des activités à réaliser, l'établissement d'un dispositif de gestion, de coordination et de suivi dans un souci de pérennisation des interventions et d'appropriation. Elle repose sur un ensemble d'interventions qui permettront au Gouvernement de la RDC et à plusieurs autres acteurs de se déployer de manière

indépendante sur les marchés du carbone afin de mobiliser les financements climatiques d'envergure pour la mise en œuvre effective de la CDN.

Sur le plan stratégique par exemple, la stratégie de financements de la CDN donnera au Gouvernement de la RDC une vision claire et précise sur les différents instruments financiers adaptés aux différents enjeux du pays, ainsi la stratégie pour leur utilisation effective permettant ainsi une mobilisation plus effective des financements climatiques à moyen et long terme. De même, la stratégie nationale sur les marchés du carbone donnera une vision claire et robuste aux différents acteurs de la finance carbone sur les volumes, les marchés et les prix permettant ainsi de s'engager de manière informée et stratégique sur les différents segments des marchés du carbone. Il en est de même du mécanisme de partage des bénéfices en vue d'assurer la redistribution juste et équitable à l'échelle nationale des revenus financiers issus de la vente des crédits carbone sur les marchés.

Au niveau institutionnel, l'appui à l'opérationnalisation effective de l'ARMCA et de la CNEDD (ex. appui à l'élaboration des procédures opérationnelles, etc.) permettra à ces institutions de se déployer de manière dynamique et autonome au-delà de la mise en œuvre du Projet. Par ailleurs, le développement des infrastructures (ex. registre carbone, sauvegardes environnementales et sociales, etc.) de concert avec les bénéficiaires, leur intégration aux systèmes existants au sein des institutions bénéficiaires et le renforcement des capacités humaines pour leur utilisation effective garantira la durabilité de ces infrastructures au-delà de la durée de vie du Projet. Un plan de renforcement des capacités sera ainsi élaboré et mis en œuvre avec le concours des partenaires. Ce plan adressera également les besoins de mise à niveau en matière de normes sociales et environnementales. A travers cette action, Il s'agira de veiller à ce que les ressources forestières soient préservées, et les droits et les besoins des peuples autochtones. En outre, le renforcement des capacités diverses des parties prenantes sur les différents aspects et thématiques de la finance carbone constitue une acquisition permanente et constitue un socle pour un engagement permanent et continue dans le domaine de la finance climatique au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

En outre, le Projet viellera à ce que la partie des revenus financiers issus de la vente des crédits carbones à allouer conformément à la clé de répartition des bénéfices soit effective, et permettent à l'ARMCA et à d'autres instituions spécifiquement créées ou rendues opérationnelles grâce au Projet d'assurer leur fonctionnement en vue consolider ainsi les acquis. Cette disposition permettra d'assurer la durabilité des acquis et des opérations à la fin du Projet.

Le projet catalysera les investissements du gouvernement, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, USAID, US Forest Service, Grande Bretagne, Allemagne-GIZ, UE, FAO, ACMI-Initiative des marchés du carbone en Afrique), qui soutiennent ou sont engagés dans une initiative conjointe avec le PNUD à fournir un appui au développement des marchés du carbone en RDC. L'accent sera aussi mis sur l'optimisation de l'utilisation des expertises techniques et ressources financières disponibles. L'assistance technique sera également fournie en cas de besoin à l'ARMCA et aux structures techniques nationales impliquées afin de leur permettre de disposer de moyens pour réaliser les activités.

En matière d'innovation, le Projet favorisera l'exploration des nouvelles idées et des tendances novatrices par le biais du Laboratoire d'accélération du PNUD en vue d'établir une cartographie des solutions, et promouvoir le transfert des connaissances et le développement des capacités technologiques.

4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention

a) Cadre de résultats